21e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 5 — 2 FÉVRIER 1899

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ XII. La morale de la bête

UN VIEUX DIALOGUE. — LA MONTURE ET LE CAVALIER. — LES BÊTISES DE LA BÊTE HUMAINE. — BROMURE ET ACTE DE CONTRITION. — PSYCHOLOGIE DES PASSIONS. — CONCLUSIONS PRATIQUES.

Il fut un temps où j'avais l'honneur de présider une commission d'examens de jeunes prêtres. Un jour, Monseigneur me demanda mon avis sur les résultats d'ensemble, me priant de lui communiquer très sincèrement mes observations, celles surtout qui étaient de nature à comporter des sanctions efficaces. Je me rappelle encore certain passage intéressant du dialogue qui s'établit alors entre nous deux.

— Eh bien ! cher M. le vicaire général, êtes-vous satisfait des examens de nos vicaires ?

— Non, Monseigneur ! Pas du tout !...

— Comment ?... Ces enfants ne savaient pas leur examen ?

— Pardon, Monseigneur, ils savaient leur examen, pas tous, mais la plupart, et même pas trop mal, vraiment.

— Eh bien alors ? Qu'est-ce donc que vous leur reprochez ?

— Ils savaient *leur* examen, Monseigneur, je l'ai dit ; mais j'ai eu le regret de constater qu'avec cela ils ne savaient pas grand'chose.

— Vous m'étonnez ! Expliquez-vous...

— Pas de philosophie, Monseigneur ! C'est tout simplement lamentable !

— Mais la philosophie ne figure pas sur leur programme...

— ...Pas plus que les éléments de la grammaire sur les programmes de baccalauréat, ce qui n'empêche point qu'un candidat bachelier doive en avoir une teinture suffisante.

— Les examens sont déjà très chargés ; voudriez-vous donc qu'on les aggrave encore ?

— Votre Grandeur me comprend mal. Je ne dis point qu'on doive surcharger les programmes.

— Quoi donc alors ?

— Je dis, pour l'avoir constaté avec beaucoup d'autres, que nos prêtres sont lamentablement ignorants en fait de philosophie, et que c'est grand dommage ! Ils savent à peu près faire une première réponse, d'après la lettre de leurs manuels, aux questions qu'on leur pose. Si l'on presse un tant soit peu l'explication, qui conduit presque toujours sur le terrain de la philosophie, ils ne disent plus rien. Je n'appelle pas cela savoir de la dogmatique et de la morale.

— Bien abstraite et aride, l'étude de la philosophie, mon cher Monsieur, et pas bien nécessaire pour la pratique du ministère paroissial...

— Vous me permettrez, Monseigneur, de n'être pas de votre avis là-dessus. J'estime que « la pratique » du ministère est grandement intéressée à la bonne instruction philosophique de nos prêtres.

— Pour une utilité éloignée, vous avez raison, en ce sens que la philosophie est la base de l'enseignement spéculatif...

— ... Et de l'enseignement pratique aussi, Monseigneur. Je tiens pour certain qu'un prêtre, au confessionnal, n'est pas capable de se tirer correctement d'affaire dans un grand nombre de cas, s'il n'a pas à sa disposition des principes solides, de morale fondamentale par exemple.

— Mais nous avons tout cela dans le traité des *Actes humains* qui figure sur le programme.

— Précisément, Monseigneur, c'est tout juste sur ce traité que je viens d'interroger nos candidats, non sans constater la fâcheuse pénurie de leurs connaissances psychologiques. Est-il une matière qui en réclame davantage, et aussi une matière plus pratique pour nous ? Sur onze que j'ai interrogés, j'en ai trouvé un seul à pouvoir me dire à peu près convenablement ce que c'est qu'une « passion ». Les autres, je vous l'assure, Monseigneur, n'en savent rien du tout. Ils prennent

le mot au sens vulgaire et lui improvisent, au hasard, en langage plus ou moins imagé, une signification parfaitement fausse en bonne psychologie, et qui doit les conduire pratiquement à bien des sottises de jugement et d'action.

— Aussi se plaignent-ils un peu de ce que vous les interrogez sur la philosophie...

— ... Tant que j'aurai l'honneur d'être votre vicaire général, Monseigneur, et la charge de représenter votre autorité doctrinale aux examens, j'interrogerai sur la philosophie toutes les fois qu'il sera parfaitement évident qu'on doit la connaître sous peine de ne pas entendre un traître mot au dogme et à la morale, voire au droit lui-même et à la casuistique du confessionnal...

— ... Je ne vous en blâme point. Je vous ai confié la surveillance de l'enseignement ecclésiastique dans mon diocèse. Je m'en rapporte pleinement à vous. Mais quel remède apporter au mal que vous signalez ?

— J'en vois un provisoirement, Monseigneur, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois. Renforcer notre cours de philosophie du séminaire.

— Ah oui !... Deux années de philosophie !...

— Et de philosophie sérieuse, scolastique...

— J'entends bien !... Mais vous savez que c'est là une grave affaire...

— Nous sommes, Monseigneur, en présence d'un gros danger...

— Oui... c'est très vrai ! J'y réfléchirai... Au fond, je suis de votre avis.

— Je le sais, Monseigneur ; c'est ce qui me donne plus de liberté encore pour vous bien dire ce que je pense.

— Nous rencontrerons bien des oppositions...

— Je n'en crains aucune. L'œuvre du sacerdoce et des âmes est en jeu... Dieu est avec nous, Monseigneur, et le Pape aussi... Vous vous rappelez ses exhortations énergiques, à votre dernière audience, tout juste dans le sens que j'indique.

— Oui !... J'y pense beaucoup. Attendons encore un peu... cela viendra... Il faut que cela vienne... Nous en reparlerons.

J'arrête ici la transcription de cette page arrachée en passant à mes « Notes et souvenirs d'un ancien vicaire général ». Il n'est pas utile que j'en rapporte plus long pour le moment. C'est une introduction très suffisante à ce que le « vieux moraliste » se propose de dire aujourd'hui.

J'ai eu la bonne fortune d'être l'élève d'un professeur de philosophie *complet,* aussi érudit et profond théoricien qu'homme de pratique admirablement doué, confesseur et directeur d'âmes très goûté, aussi bien dans le monde laïque du dehors qu'au séminaire. Je me souviendrai toujours d'une boutade un peu vive par laquelle il répondit devant moi à un curé, intelligent du reste et passablement instruit, qui lui vantait la théologie dogmatique, aux dépens de la philosophie qui n'avait pas ses sympathies.

— Mon ami, disait-il, la *Somme théologique* comprend 10 vol. in-8 dans l'édition classique de Bar-le-Duc. Mettez là deux billets de mille pour couvrir mes frais. Je retrancherai tout ce qu'il y a de pure philosophie dans la *Somme.* Je vous parie que je fais imprimer tout ce qui en restera dans un volume de 200 pages, gros, tenez, comme l'*Imitation* qui est là sur ma table (et qui était imprimée en caractères d'une dimension fort raisonnable).

L'autre se garda de tenir le pari ; et il fit bien. Sur les 200 pages il en serait resté beaucoup en blanc.

Voilà qui est bouleversant, en vérité ! Il est de la dernière clarté que sans philosophie il n'y a ni dogme ni morale possible. Et pourtant le clergé n'aime pas la philosophie, sait peu de philosophie, ne sait rien de philosophie !

Apathie, paresse, erreur de jugement... Cherche qui voudra la cause de ce phénomène de pur contre bon sens. Je ne peux pour ma part me défendre d'y voir un péché d'ignorance *in causa,* où Dieu pourra un jour nous demander une reddition de comptes terriblement embarrassante.

Passe encore pour les subtiles questions de la métaphysique... Et encore !... Mais, un prêtre, un manipulateur de consciences, ignorer la psychologie et les principes philosophiques de la morale naturelle !!! Je le dis tout net comme je le pense : c'est une monstruosité, une gageure contre le sens commun ! Ce n'est pas la première fois que je parle ainsi. Ce n'est pas la dernière non plus. On aime à revenir aux bons plats. On me pardonnera de servir encore quelquefois celui-ci, un vrai plat de résistance.

Mon vieux professeur de philosophie (Dieu ait son âme en paix ! il l'a bien mérité !) nous disait souvent : « Mes amis, oubliez ce que vous voudrez de votre philosophie, mais pas la psychologie, de grâce ! ni votre traité *de libertate, de passionibus, de habitibus !* Toute l'ascétique, toute la mystique est là, toute la besogne du confessionnal et de la direction des consciences. Saint Thomas a là-dessus dans la première-seconde soixante-deux questions, soit deux cent quinze articles. Lisez et relisez cela si vous voulez être des moralistes sérieux, assurés de faire beaucoup de bien aux gens qui s'adresseront à vous. »

J'ai lu et relu, et je relis encore, suivant son avis. Plus je vais, plus je trouve qu'il avait raison. C'est ce que je vais avoir le plaisir de vous démontrer.

L'homme est-il une bête, oui ou non ? Bête humaine, tant que l'on voudra, et j'y consens, mais enfin, bête tout de même ! Il faut en convenir. Je l'ai assez dit, quand j'ai rappelé la constitution du *composé humain* et les éléments anatomiques, physiologiques, d'ordre sensible, qui concourent à former cet ensemble que j'ai appelé le « système de l'acte humain. »

Donc, l'homme porte en lui une bête, c'est entendu. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue

un seul instant, sous peine de ne pas comprendre un traître mot à la théorie morale des passions, la plus utile qui soit, pratiquement parlant, pour la connaissance et la formation spirituelle des âmes.

Reste à savoir maintenant le rôle exact que joue la bête dans le composé humain. Est-elle totalement indépendante de « l'ange », c'est-à-dire de la raison et de la volonté libre, au point d'agir toujours spontanément d'elle-même, sans autre règle que les instincts aveugles et nécessaires de sa nature, tout comme la *bête-animal* ordinaire ? Ou bien, est-elle totalement dépendante de la raison chez l'homme, si bien soumise au libre arbitre, que tous ses mouvements puissent lui être attribués comme à leur pleine cause morale responsable ?

Ni l'un ni l'autre. Les deux hypothèses sont également fausses, ainsi que l'expérience quotidienne peut le démontrer à chacun de nous. Notre bête n'est ni totalement indépendante de la raison, ni totalement soumise à son empire. Elle est exactement ce qu'est la monture par rapport à son cavalier. Celui-ci la dirige, la fouette et sait la faire obéir. Mais celle-là a tout de même sa vie à elle, ses muscles puissants, ses échappées de mouvements propres, disons, d'un mot un peu savant, son « autonomie, » dès que le maître ne fait plus sentir l'efficacité de son gouvernement. Aussi, quelles cabrioles insensées, quelles gambades « brutales » (c'est le mot !) quand une poussée de sang ou une détente nerveuse l'agite, alors que la crainte du fouet n'est plus là pour tempérer la spontanéité de ses ardeurs ! Pur sang, demi sang, quart de sang, variez à l'infini toutes les doses de sang imaginables ! autant de facilités ou de difficultés correspondantes pour le dompteur. Bête nerveuse ou lymphatique, bête saine ou vicieuse, bête du nord ou bête du midi, bête affamée ou bête bien nourrie, bête « intelligente » ou bête absolument « bête, » bête de cœur ou bête ingrate, tous les types de tempérament sont possibles, et aussi tous les systèmes infiniment variés de leur éducation.

Rien à retrancher de tout cela quand il s'agit de la bête humaine. Elle est chair et os, sang et nerfs, comme les autres, de même *nature* exactement, avec cette seule différence pourtant, que le voisinage intime de l'âme spirituelle et libre lui donne un degré de perfection supérieure qui affine ses instincts, modère ses mouvements, les rend plus souples à la direction, les harmonise mieux avec la vie raisonnable. Bête plus parfaite, c'est incontestable ; mais enfin, bête tout de même au fond ; j'y reviens toujours parce qu'on est toujours tenté de l'oublier.

Dans l'homme donc, tout comme chez l'animal, les actions d'ordre végétatif et sensitif, pour subordonnées qu'elles soient *indirectement* à la raison, et par intervalles, n'en ont pas moins leur origine première, leur cause efficiente, leur impulsion physique initiale, dans les bas-fonds matériels de notre nature, loin, bien loin de la liberté et de l'esprit, tout comme pour la monture dont nous parlions tout à l'heure. L'homme peut sans doute librement déclancher le ressort matériel qui occasionne la mise en branle de la sensibilité, et se procurer ainsi librement des visions, des auditions, des imaginations, des appétitions sensibles, c'est vrai ; mais cela n'empêche point : 1° que, même en ce cas-là, les opérations sensibles n'aient pour cause productrice immédiate la chair et le sang, mettons « le système nerveux » pour simplifier, lequel trouve en lui-même, comme le ressort qui se débande, les énergies vitales de son mouvement propre ; et 2° cela n'empêche point non plus, *a fortiori*, que, quand la raison libre n'intervient pas du tout, la sensibilité, alors totalement inconsciente, fonctionne parfaitement d'elle-même et caracole tout comme le cheval à l'état libre, loin de la surveillance dirigeante de son maître.

Ceci dit, arrivons à la théorie des passions.

Qu'on me passe les mots, la bête a, comme l'âme spirituelle, son intelligence et sa volonté. Son intelligence, c'est l'ensemble de ses facultés de connaissance, l'ensemble de ses sens externes et internes, qui la mettent, par le phénomène de la perception, en relation avec le monde extérieur corporel. Sa volonté, c'est sa faculté de se porter sur le bien qui lui convient et qui l'attire par les charmes de sa délectation. On appelle cela de l'*appétit*. Le mot est bien trouvé : *appetere*, désirer, chercher, se porter sur. C'est donc exactement le même genre de mouvement qui incline l'âme *intelligente* et l'âme *bestiale* vers l'objet bon qui les sollicite. C'est de l'appétit dans les deux cas : *appétit raisonnable* dans le premier et *appétit sensitif* ou sensible dans le second. Seulement, par habitude de langage, et aussi peut-être par respect pour la dignité supérieure de la raison, l'appétit rationnel prend le nom de *volonté* et l'on réserve aux bêtes la dénomination spéciale d'*appétit sensitif*. Il nous arrivera quelquefois de dire « appétit » tout court, ce que chacun saura comprendre aisément.

Parlons donc de cet appétit sensible.

Offrez un morceau de viande à un chat qui a faim : il se jettera dessus. Montrez-lui le balai : avec non moins d'empressement, il fera demi-tour. Mouvement d'appétit dans les deux cas : appétit d'*attraction* dans le premier, appétit de *répulsion* dans le second. Voyez encore la différence d'attitude du minet, suivant qu'il fait les yeux doux à minette, ou s'arme en défensive à l'approche du matou voisin qui se prépare à la lui disputer. *Désir* dans le premier cas, *colère* dans le second. Mouvements d'appétit sensible, toujours. S'il se sent plus fort que son adversaire, il se jette bravement dessus, c'est de l'*audace ;* s'il le trouve de grosseur disproportionnée, il a peur, il tremble dans sa peau, c'est de la *crainte ;* appétit toujours. Qui ne connaît l'histoire du chien fidèle qui se laisse crever de faim sur la tombe de son maître ? *Tristesse* et *désespoir;* encore deux mouvements appétitifs. Les deux affections les plus connues

et saillantes de cet appétit sont le *plaisir* et la *douleur*. Quelques philosophes prétendent même y ramener toutes les autres. Mieux inspirés, les scolastiques font de l'*amour* le principe d'où dérivent, en somme, par voie de sympathie ou d'antipathie, toute la série des diverses manifestations de l'appétit sensible.

Eh bien ! c'est à ces *mouvements appétitifs* qu'on a donné le nom de *passions,* surtout quand ils sont fortement accentués, comme il arrive souvent en pareille matière ; d'où la définition de l'école : *passiones sunt motus appetitus sensitivi, cum transmutatione corporali.*

On peut discuter sur le nombre des passions ; c'est là question de détail. L'important est d'en bien caractériser la nature générale et de voir ce qu'il y a en elles de matériellement primesautier et bestial, même chez la bête humaine.

Comme notre chat de tout à l'heure, l'homme est sujet à mouvements passionnels, par là même qu'il porte en lui une bête exactement outillée comme les autres pour la perception et l'appétition sensitives. Chez lui aussi, comme chez l'animal, le mouvement passionnel est déterminé automatiquement, en principe, par la présentation d'un objet matériel que sa sensibilité trouve bon pour elle, à son goût, digne d'être poursuivi pour être possédé. Que ce soit l'objet physique dans sa réalité, ou le même objet dans sa représentation imaginative, peu importe ! c'est toujours le même phénomène : l'appétit est attiré ou repoussé comme l'aiguille de la boussole suivant le pôle d'aimant, austral ou boréal, qu'on en approche.

L'intervention de la volonté peut sans doute modérer ces mouvements passionnels d'attraction ou de répulsion, quelquefois empêcher leur complet développement, ou mieux, ce qui est plus rare et plus difficile, les supprimer en certains cas entièrement en supprimant l'objet qui les excite ou en modifiant profondément, par éducation spéciale, les couleurs attirantes de leur représentation sensible dans la cogitative et l'imagination. Mais, au moins, il faut pour cela que la volonté dûment prévenue se donne la peine d'intervenir et intervienne *à temps*; et encore, le plus souvent, son intervention n'empêche point l'excitation primordiale de naître dans l'appétit sensible qui naturellement se met en branle, le plus nécessairement du monde, quand la vue d'un objet désirable le sollicite en lui offrant précisément le bien matériel désirable que cherche son instinct bestial.

Le mouvement passionnel est donc, en réalité, automatique dans la bête humaine, dénué de liberté dans son principe physiologique. De là résultent de graves conséquences morales sur lesquelles il convient d'insister un peu.

Pas de liberté, pas de péché, avons-nous dit maintes fois. La passion en elle-même, sans concours ultérieur ou approbation de la volonté, n'est donc pas un péché, même véniel, pas plus chez nous que chez l'animal.

Toute la moralité bonne ou mauvaise des passions vient 1° *objectivement,* de ce que la loi morale, naturelle ou positive, nous défend d'exciter ou d'approuver librement certaines manifestations sensibles passionnelles, parce qu'elles sont contraires à la perfection de notre nature raisonnable privée ou sociale, ou, si l'on veut, des obstacles à l'obtention de notre fin dernière, suprême régulateur de toute la moralité humaine, et 2° *subjectivement,* de ce que, malgré la prohibition susdite, nous passons outre au précepte et approuvons d'une complaisance libre la satisfaction voluptueuse que la passion apporte à nos sens.

Toute passion n'est donc pas objectivement (légalement) prohibée ; et toute passion légalement prohibée n'est pour nous péché *en fait,* grevant notre conscience devant Dieu, qu'autant que notre volonté délibérée lui apporte le concours compromettant de son consentement.

Or, ce concours peut exister sous deux formes différentes, ainsi que je le donnais à entendre tout à l'heure. Tantôt, l'homme *libre* « provoque » de lui-même la passion, qui n'existait pas encore, en lui fournissant l'aliment sensible qu'elle attend pour éclater; c'est le coup d'éperon dans les flancs de la bête pour accélérer sa marche ou exciter ses écarts. Tantôt le branle est donné par avance inconsciemment à la sensibilité appétitive, sans aucune influence préalable de la raison, et alors, au lieu de modérer sa vitesse, de l'arrêter même si possible, la volonté la laisse complaisamment aller ; c'est le cas du cavalier qui laisse flotter négligemment la bride sur le cou de la bête emportée.

Dans les deux cas, s'il s'agit d'un mouvement passionnel moralement défendu, il y a péché ; mais moindre cependant dans le second que dans le premier, par cette raison assez claire qu'il faut une moindre dépense de force, moins de malice dans la volonté, pour céder à la vitesse acquise d'un mouvement préexistant que pour le provoquer de sang-froid alors qu'il n'existe pas encore.

Nous avons un bon exemple de cette distinction fortuite dans le cas de la colère. Si elle fait explosion subite dans un tempérament physiologiquement très irritable, le malheureux qui en est passivement *victime* peut, au moment où il constate son trouble, s'y abandonner « volontiers » au lieu d'y remédier, et accepter librement le risque de ses conséquences. Il pèche en cédant à l'entraînement passionnel. En voici au contraire un autre qui, très calme, prévoit une rencontre qui va le mettre en furieuse colère. Au lieu de l'éviter il la cherche délibérément, par esprit méchant ou désir de vengeance, et savoure à l'avance le plaisir de lâcher quelque violente bordée à la face de son ennemi. C'est le coup d'éperon *voulu* et appliqué au bon endroit pour faire cabrer l'animal.

Sauf peut-être pour la passion d'*amour*, dont je ne veux rien dire ici aujourd'hui, ce second cas de passion *a priori* pleinement volontaire est relativement rare, beaucoup plus rare en tout cas que le premier. D'ordinaire, les mouvements de colère,

d'aversion, de désespoir, de tristesse noire, de volupté sensuelle, sont, comme disent les théologiens dans leur langue à part, *primo-primi*, c'est-à-dire qu'ils naissent et éclatent tout d'un coup, plus ou moins violemment, on ne sait pourquoi ni comment. On est d'humeur massacrante, d'une tristesse à couper au couteau, ou gai comme pinson, dès le saut du lit, sans que la bête ait le moins du monde demandé à la raison aucune permission pour s'offrir ces différentes dispositions. Affaire de nerfs et de sang, encore une fois, de bons ou de mauvais rêves, de telle ou telle position du corps pendant le sommeil, de bonne ou de mauvaise digestion, de froid ou de chaud, de soleil ou d'obscurité, de santé générale ou de maladie, etc., etc.

Et c'est tout. Pas de morale ni de responsabilité de conscience là-dedans, pas la moindre ! La culpabilité ne commence qu'au moment où l'esprit ayant conscience de la direction moralement mauvaise que la bête est en train de prendre, la volonté libre y donne son acquiescement, et encore, même après cet acquiescement, y a-t-il lieu de plaider très souvent les circonstances atténuantes et de ne pas conclure au péché mortel, à cause de l'excuse manifeste que trouve la volonté dans le fait d'une vitesse antécédente à laquelle elle n'a fait que céder, bien qu'elle ait eu certainement tort de se laisser entraîner.

— Mon Père, je m'accuse de m'être mise en colère.

— .... Comment cela ?

— J'étais contrariée... Le sang m'a monté à la tête tout d'un coup.... J'ai giflé ma mère.... J'en ai pleuré de tout mon cœur l'instant d'après.

— Est-ce que cela vous arrive souvent ?...

— D'aller si loin ?... oh non ! Mais pour un rien j'éclate.... je suis si nerveuse !... Que je souffre avec cela, mon Père ! car telle que vous me voyez, je ne voudrais pas faire de mal à une mouche... Mais la colère est mon défaut dominant... J'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon Père, pénitence et absolution...

— .... Ni l'une ni l'autre, ma chère fille ! Allez trouver votre médecin, c'est son affaire. Moi, je ne m'occupe que des péchés, pour les remettre ou apprendre à les éviter.

Combien de malheureux et de malheureuses mériteraient qu'on leur tînt ce langage, et pour qui une dose de bromure de potassium vaudrait mieux qu'un acte de contrition *sans objet*, sans bon propos efficace possible !

Même conduite à tenir pour toutes les autres passions, quand elles arrivent à un degré de spontanéité et d'intensité où leur cure n'est plus une question de direction morale, mais une simple affaire de tempérament physiologique et de médecine.

La tristesse et le désespoir des mélancoliques, des souffrants de maladies d'estomac ou de neurasthénie, pourraient encore me fournir de très nombreux et très concluants exemples en faveur de ma thèse. Ces gens-là changent d'humeur du tout au tout, d'un jour à l'autre, d'une heure à la suivante, dès qu'une modification heureuse externe ou interne de leur organisme vient transitoirement rétablir l'équilibre rompu de leurs fonctions, nerveuse, circulatoire ou digestive.

J'admets qu'on leur prêche la résignation, l'acceptation joyeuse des épreuves, la sainte indifférence, mais à une condition : c'est qu'on aura soin de ne pas leur laisser croire qu'ils ont sur la conscience, comme autant de péchés, les retours offensifs de leur humeur atrabilaire, qu'ils sont bien forcés de subir, les malheureux, sans que leur volonté y soit pour rien, et dont la cause fatale est dans le détraquement de leur organisme.

Savez-vous que c'est une méthode d'ascétisme très dangereuse que de laisser croire à la multiplication des péchés et des occasions de péchés là où elles n'existent réellement pas ! Nous en avons déjà fait la remarque très pratique : il est aussi périlleux pour le salut des âmes d'exagérer que d'atténuer outre mesure les difficultés de la sanctification. Le découragement vient vite en pareil cas, et après le découragement sa conséquence, beaucoup trop naturelle et fréquente, le relâchement en sens opposé, par réaction, et finalement l'abandon d'un système de vie morale, prétendue pieuse, pratiquement intolérable.

Or, quand l'homme, quand le composé humain agit, c'est bien souvent, le plus souvent, la bête qui le mène ; je veux dire que l'appétit sensitif, sous toutes ses différentes formes passionnelles, est un moteur puissant, presque toujours en exercice et qui entre, quelquefois avec notre permission formelle, la plupart du temps à notre insu, comme facteur essentiel et cause impulsive prépondérante, dans une grande partie de nos actions. Sans parler des opérations nocturnes soustraites à la direction immédiate de la raison, sans parler des enfants, des vieillards et des malades chez qui, incontestablement, la liberté a moins d'empire, n'est-ce pas, du matin au soir, que nous autres, les bien portants, les valides, les intellectuels au bon sens du mot, surprenons à tout instant notre bête en train de nous faire commettre quelque *bêtise*, en train au moins de s'installer sans façon au conseil secret, tout spirituel et libre, de nos actes *humains ?* On sait à quel point saint Paul était ennuyé de la sienne, et comment il en subissait douloureusement les caprices.

Que conclure de tout ceci, sinon qu'une morale sévère, en pareil sujet, serait aussi désespérante que antithéologique ? Désespérante, s'il fallait tenir pour péchés, et surtout pour péchés mortels, les infinies fantaisies passionnelles de notre appétit sensitif ; antithéologique, puisque, enfin, le péché n'existe pas sans disposition malicieuse de la volonté libre et que ce caractère manque 1º à tous nos mouvements passionnels, involontaires, infiniment nombreux, et que 2º il manque aussi le plus souvent (pas toujours !) aux mouvements passionnels involontaires dans leur origine et qui ne

sont que plus tard l'objet d'une complaisance coupable, alors que l'entraînement d'abord inconscient arrive très vite à revêtir la forme d'une vitesse souvent très accélérée et par là même de plus en plus difficile à surmonter.

Voici enfin, pour compléter tout cet enseignement, une remarque fort importante. J'ai exprès laissé de côté, les réservant pour la fin, les derniers mots de la définition scolastique des passions : *Motus appetitus sensitivi cum transmutatione corporali*. Notez bien cette finale : *cum transmutatione corporali;* c'est là précisément un signalement précieux qui nous permettra de distinguer, ce qui n'est pas toujours facile, les passions proprement dites d'avec les affections correspondantes de la volonté.

Il faut bien se rappeler, en effet, que l'appétit spirituel, la volonté, est, elle aussi, susceptible de mouvements, d'affections, de sentiments, si l'on veut, analogues aux passions sensibles proprement dites. Il y a plaisir et douleur spirituels tout aussi bien que plaisir et douleur sensibles, tristesse spirituelle, crainte spirituelle, haine spirituelle, etc. Et cela se comprend, du reste; la volonté étant une faculté appétitive, doit dans ses tendances vers l'objet de son mouvement propre procéder tout comme l'appétit bestial, suivant que le bien spirituel lui apparaît, dans son ordre, facile ou ardu à atteindre, suivant qu'il lui inspire aversion ou répulsion.

C'est ce qui explique l'étonnante puissance, pour le bien comme pour le mal, des grands passionnés chez qui les ardeurs de la sensibilité vibrent à l'unisson des affections de la volonté ; c'est ce qui explique encore pourquoi et comment le mouvement passionnel peut être, ou excité, ou complaisamment approuvé par la volonté, quand celle-ci est par avance sous l'empire d'une affection spirituelle déterminée de sympathie ou d'antipathie par rapport à une chose ou à une personne dont les qualités sensibles peuvent émouvoir les nerfs de la bête; c'est ce qui explique encore ce phénomène, apparemment très bizarre, de dispositions tout opposées que nous constatons parfois chez nous, au même instant, par rapport au même objet.

« Monsieur un Tel, vous dira une personne très chrétienne, très sainte même, je l'aime bien, je prie pour lui sincèrement, et sincèrement devant Dieu je lui veux beaucoup de bien; je me mettrais en quatre pour lui rendre service et faire œuvre quelconque de charité à son endroit; je sais que je le dois par reconnaissance pour le bien qu'il m'a fait; je le dois et je le ferais; — et pourtant, c'est singulier, je ne puis le *sentir;* j'éprouve malgré moi je ne sais quelle insurmontable aversion à son approche; j'en tremble à l'avance; « c'est plus fort que moi »... — Voilà, entre mille, un bon exemple type de la discordance des deux appétits *charité intelligente* et libre dans l'un, et dans l'autre *répulsion sensible*, involontaire, toute charnelle.

Autre cas. « Un Tel, je ne l'ai vu qu'une fois; je ne le connais pas, et n'ai aucun motif de m'occuper de sa personne; j'en ai beaucoup, au contraire, d'éviter sa rencontre et de n'y point penser, ne serait-ce qu'à cause de mon état de religieuse, de mon vœu de chasteté, de la quiétude de ma conscience; et très sincèrement je n'ai pas conscience d'avoir jamais librement fait quoi que ce soit pour me rapprocher de lui, pour me complaire à son image ou à sa présence. Et pourtant, « c'est plus fort que moi », il y a là quelque chose, je ne sais quoi, qui m'attire malgré tout, qui m'agite et me trouble ; j'en suis confuse, et me rends bien compte que mon vrai *moi* n'y est pour rien; malgré tout, cela me chagrine; mon Dieu ! que c'est bizarre!... »

Point bizarre du tout, chère Sœur! Votre volonté va d'un côté et, malgré vous, votre appétit sensible, votre bête, cherche à aller de l'autre. C'est tout le mystère, très simple, du dualisme de nos appétits et de l'indépendance autonomique relative du plus bas à l'égard du plus élevé. C'est par centaines que nous pouvons constater au confessionnal ces dédoublements d'inclinations, volonté d'un côté, sensibilité de l'autre. C'est même là pour nous une constatation très utile, quand il s'agit de mouvements appétitifs inférieurs moralement prohibés : cet état de discordance est une preuve très suffisante que le consentement délibéré n'existe pas, et que, par conséquent, il n'y a pas de péché, au moins pas de péché grave, quels que soient les écarts incoercibles de la bête.

Mais, en dehors de ce moyen de renseignement qui nous permet de faire le partage des causalités et des responsabilités, il en est un autre encore, tiré précisément de ce fait que le mouvement passionnel est toujours plus ou moins accompagné d'une agitation corporelle, d'un trouble ou d'un mouvement organique qui nous permet de conclure à son origine matérielle : caractéristique précieuse que les scolastiques avaient eu soin de noter dans leur définition : *cum transmutatione corporali*.

Vous avez une inclination forte pour tel objet; examinez-vous un instant, vous ne tarderez pas à voir si votre *bête* s'y intéresse ou y reste indifférente; dans le premier cas c'est de la passion; dans le second c'est le calme froid du « sentiment » spirituel. Les deux peuvent exister ensemble, nous l'avons déjà dit; mais, même dans cette circonstance, la plus embarrassante de toutes, la vibration de la sensibilité prouvera toujours qu'il y a là une part à faire à la passion, et cette part sera plus ou moins excusante *a peccato*, suivant que la dite vibration aura précédé ou suivi l'advertance délibérée de la raison.

Ainsi donc, voilà qui devient très clair à la fin : toute agitation corporelle suscitée en nous par la présence ou l'imagination d'un bien sensible, aliment propre de l'appétit sensitif, est mouvement de la bête et, de son nom spécial, *passion*, surtout quand elle est vive et accompagnée de cette émo-

tion organique qui renseigne tout de suite sur son origine d'ordre inférieur.

Toute passion est « de soi » *sans morale*, chez nous comme chez la bête ; elle devient moralement bonne ou mauvaise suivant qu'elle est légalement permise ou défendue, et, comme telle, voulue délibérément et consciemment par la complaisance de la volonté.

Aucun péché, jamais, dans la passion *involontaire*, que cet involontaire se rapporte à son excitation première ou à son développement, à la continuation de sa durée en vertu d'un mouvement primitif violent, irrésistible, que la raison ne peut efficacement arrêter sur le coup.

Péché véniel, très facilement, dans le mouvement passionnel prohibé, dès que l'esprit en prend conscience sans que la volonté s'emploie aussi vite et aussi bien qu'il le faudrait pour y mettre ordre quand elle a le devoir de le faire.

Péché mortel, assez rarement, dans les obscures compromissions de la volonté libre avec un mouvement passionnel *antécédent*, lancé déjà sans elle et avant toute intervention de la partie rationnelle.

Péché mortel, plus souvent, dans la complaisance coupable, pleinement voulue en connaissance de cause, dans une passion mauvaise, connue comme telle, toutes les fois que la volonté 1° l'excite délibérément d'une façon plus ou moins directe, alors que la bête était parfaitement tranquille, ou 2° toutes les fois que la volonté l'entretient et la prolonge alors qu'elle doit et peut aisément y mettre bon ordre. Il faut ajouter cependant : *péché mortel*, toujours quand il y a matière grave et désordre grave correspondant de la volonté, et à vrai dire, quoi qu'il en soit de la théorie, en pratique il n'y a guère que la matière de la chasteté (et encore, pour certaines catégories de personnes suffisamment délicates et instruites !) qui présente des occasions objectivement et subjectivement assez fréquentes de complaisances à fautes graves dans le consentement aux mouvements inférieurs antécédents de la bête. Mais c'est là un point que j'ai à dessein évité de toucher en tout ce qui précède; on y reviendra.

Miséricorde très large, s. v. p., pour les pauvres gens à *tempéraments* passionnés ; sévérité seulement, et très discrète ordinairement, pour les gens qui sont en train de donner volontairement à leur bête des allures vicieuses ; sévérité dis-je, de *direction*, non pas de *confession*, sauf dans les cas tout à fait froids, malicieux, conscients, pleinement délibérés, qui sont plus rares.

La *direction*, en effet — et il importe de bien faire entendre cela aux fidèles, — la direction comporte chez le médecin des âmes une attitude qui n'a rien à voir avec la gravité des fautes commises. On peut admonester, exhorter sévèrement une personne qui n'a aucun péché grave sur la conscience, parce qu'on la voit s'exposer inconsidérément au péril prochain de tomber gravement. Mais c'est là *instruire* et non pas *gronder*.

En *matière passionnelle*, toutes les fois que la bête intervient dans un cas de conscience, — et Dieu sait si elle intervient souvent, sans cesse ! — n'oublions pas qu'il y a, en principe, plus à s'éclairer et à éclairer le pénitent qu'à le réprimander, la sollicitation sensible et les violents appétits de la bête diminuant toujours, dans une mesure assez variable, il est vrai, mais enfin diminuant toujours un peu la liberté de la volonté et son pouvoir d'agir conformément aux bons jugements de la raison, sauf toujours le cas caractérisé et moins commun de la bête éperonnée à plaisir et à sang-froid, attitude qui dénonce une forte dose de malice dans le libre arbitre.

La médecine physique a souvent tout autant raison d'intervenir, et même beaucoup plus que la médecine morale, en toute cette affaire où le corps est d'ordinaire plus intéressé que l'âme spirituelle et sa liberté. Souvenons-nous de cela, afin de ne pas décourager nos pénitents, afin de ne pas nous décourager nous-mêmes, par l'emploi maladroit d'une médication morale fatalement vouée à l'avance à un parfait insuccès, vu le trop mauvais état organique de la bête humaine. Il est des maladies corporelles qui réclament des remèdes corporels proportionnés et, qui, sauf miracle, ne peuvent être guéries autrement. Que si le malade est incurable, ou ne peut pratiquement tenter la cure médicale qui lui conviendrait, sachons lui dire clairement : 1° qu'il doit s'attendre aux écarts désordonnés de sa monture, étant dans l'impossibilité de les éviter ; 2° qu'il n'a qu'à tenir à leur endroit l'attitude passive et résignée, faute de mieux ; et 3° qu'il n'a à craindre aucune responsabilité de conscience tant que son intention loyale, fréquemment renouvelée devant Dieu, sera bonne.

Il y a une chose qui n'est pas à dire à ces pauvres souffre-douleurs, victimes pitoyables de la tyrannie de leur misérable corps, et que je puis dire, moi, aux chers confrères qui veulent bien me lire : c'est que pour ces gens-là, s'il leur arrive, malgré leur excellente disposition habituelle, de se sentir inquiets des complaisances possibles de leur volonté aux mouvements passionnels « inévitables » de leur chair viciée, ils feront bien, sauf évidence absolue, de ne pas conclure au péché grave, tout en parlant à l'âme blessée de manière à la rassurer sur le passé sans rien lui enlever de la bonne volonté soutenue que réclame son traitement pour l'avenir.

Mais ces réflexions pratiques ne visent que les cas tout à fait accentués comme gravité de désordres corporels, résultant d'un état nettement maladif. Pour l'ordinaire, l'homme suffisamment sain peut exercer, par *médication morale*, une action très suffisamment efficace sur ses passions, sinon pour en tarir la source, au moins pour en refréner les plus compromettants écarts et en faire une éducation convenable. C'est là un ordre d'idées tout autre, dans lequel je ne veux pas entrer pour le moment : je me propose d'y revenir

quand il sera question des mauvaises pensées. J'ai assimilé la bête humaine au cas du cheval par rapport à son cavalier. La comparaison est fort juste. On peut et l'on doit dompter la bête, la corriger, la surveiller, lui donner la nourriture convenable, au besoin fournir des dérivations prudentes aux inclinations trop fougueuses de son tempérament particulier. Sur ce terrain, le confesseur a une très large et très haute influence à exercer. C'est le nœud de toute la besogne pratique de l'ascétisme dans sa plus difficile partie, la vie purgative. Et comme nous avons vraiment, de par Dieu, autre chose à faire auprès des âmes que de leur donner des absolutions, j'en conclus que ce travail de direction est d'une utilité souveraine, indispensable, pour la formation des consciences, leur progrès dans la vie chrétienne, leur préparation efficace à la sainteté. J'en conclus aussi qu'un confesseur intelligent et consciencieux doit avoir par avance des connaissances solides de tout ce qui se rapporte à cette très féconde théorie philosophique des passions, dont, à mon grand regret, je n'ai pu esquisser ici que les lignes principales.

J'en conclus enfin qu'une solide psychologie jointe à l'étude d'un bon manuel d'ascétisme est la meilleure préparation intellectuelle qu'on puisse souhaiter au prêtre qui va entrer dans un confessionnal et veut consciencieusement y faire l'œuvre de Dieu.

(A suivre).

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE
EN ANGLETERRE

On nous a demandé, par une note que l'*Ami* a publiée dans son dernier numéro, *si le catholicisme fait des progrès en Angleterre, quel a été le résultat des déclarations du Saint-Siège par rapport aux ordinations anglicanes, si ces déclarations ont accéléré ou arrêté le mouvement des conversions, et, en particulier, où en est le Ritualisme.*

Les déclarations du Saint-Siège, loin de ralentir le mouvement des conversions, l'ont accru. Le catholicisme est en progrès. Le nombre des prêtres l'emporte cette année de 79 sur celui de l'année précédente, et le nombre des églises ou chapelles s'est augmenté de 19.

Le nombre des conversions est considérable, mais difficile à préciser. Le donner d'une manière exacte, en supposant que la chose fût possible et à l'abri de toute contestation et de toute suspicion, ce serait faire connaître la situation d'une manière fort imparfaite. Le malaise, l'inquiétude, l'agitation travaillent les âmes, et quelque chose se prépare : quelque chose qui échappe aux statistiques les plus exactes. Le mouvement qui se produit en ce moment vers le catholicisme ne peut se représenter par des chiffres. Il se rattache à la situation qui est faite actuellement au ritualisme par les déclarations de Rome d'une part, et de l'autre par les rudes assauts que lui livrent les anglicans arriérés : situation complexe, indécise, flottante, et surtout extrêmement critique.

C'est le parti ritualiste, ou la Haute Eglise, on le sait, qui a entrepris et mené la campagne de l'Union en corps qui a fait tant de bruit dans ces derniers temps. Quand sont venues les déclarations de Rome qui ont mis fin à ce projet d'union, c'est ce parti qui a ressenti le coup. Les uns ont été aigris, d'autres éclairés, tous ont été vivement impressionnés : ce qui est un grand point, si l'on considère qu'il y a seulement un demi-siècle, des déclarations venues de Rome auraient passé inaperçues chez les anglicans. Cette voix de Rome que, parmi les anglicans, il y a seulement un demi-siècle, personne n'écoutait, a produit dans l'Eglise anglicane tout entière un ébranlement qui dure encore et dont les conséquences encore enveloppées dans les ombres de l'avenir ne peuvent manquer d'importance.

Le parti ritualiste est de plus en plus porté à se rapprocher de l'Eglise catholique par ses croyances et ses cérémonies, et à reprendre tout ce qui lui a été arraché de vive force par la Réforme. Il est de plus en plus tourmenté du besoin de l'Unité. Le sentiment de son isolement lui pèse chaque jour davantage, et la conscience qu'il est dans le schisme se forme peu à peu en lui, malgré lui. Tantôt il accuse Rome de ce schisme, tantôt il en fait retomber la responsabilité sur ses pères ; mais il reconnaît que le schisme existe, et que d'une manière ou d'une autre, il est urgent d'en sortir. La lumière se fera sur ce point dans un grand nombre d'esprits, lentement mais sûrement.

Ces esprits-là ne se trouvent que dans la *Haute Eglise*. Dans le parti arriéré qu'on appelle la *Basse Eglise*, beaucoup d'esprits entrevoient de loin cette lumière et ils se débattent avec une sorte de frénésie craignant qu'elle n'arrive jusqu'à eux. Et la lumière divine fait son chemin. Redoutables cependant sont les obstacles qui se dressent devant elle.

Pendant que les ritualistes déclarent avec une énergie passionnée qu'ils ne franchiront jamais l'espace qui les sépare de Rome, leurs frères arriérés s'appliquent par tous les moyens à les ramener à eux. Ils ont commencé par la violence ouverte et tapageuse. L'année 1898 a été remplie par une campagne contre le ritualisme conduite par M. Kensil, qui a surtout été caractérisée par des protestations publiques dans les églises et par des scènes scandaleuses. A cette campagne qui a fait plus de bruit qu'elle n'a amené de résultats, l'année 1899 verra en succéder une autre dont la Basse Eglise attend plus de succès et que la Haute Eglise envisage avec plus d'inquiétude. C'est une campagne parlementaire qui s'annonce comme devant être très sérieuse. Sir William Harcourt, l'homme d'Etat bien connu, s'est déclaré

bruyamment le champion de la Basse Eglise et l'adversaire du ritualisme. Il a signalé au public par l'organe du *Times* des scandales inouïs. Non seulement des ministres anglicans disent la messe comme les papistes, entendent les confessions, portent le Saint-Sacrement aux malades ; mais croirait-on qu'ils en sont venus jusqu'à célébrer à Londres même des messes de *Requiem*, à dire la messe pour les morts ! Et l'évêque de Londres ne dit rien, il feint d'ignorer de pareilles énormités !

Evidemment de pareils abus doivent être réprimés. Le parlement interviendra.

Mais le parlement sera-t-il obéi ? Voilà la grosse question.

Le *Church Times* publiait dans son numéro du 30 décembre une lettre du Révérend Green-Armytage qui a fait grand bruit, d'autant que ses sentiments paraissent être ceux d'un grand nombre. Dans les premiers temps de l'Eglise, dit-il en substance, l'oblation de l'encens devant les statues des faux dieux était considérée comme le signe de l'apostasie. Aujourd'hui l'oblation de l'encens à l'Hostie consacrée est le signe auquel on reconnaît ceux qui font profession de croire au saint sacrifice de la messe. Cette oblation nous sera interdite par un parlement tyrannique et peut-être par des évêques peureux ; mais, ne pouvant renoncer à notre foi, nous ne pouvons pas davantage abandonner ce qui en est le signe extérieur.

Sir William Harcourt a fait grand tapage autour de cette lettre, mettant l'évêque du coupable en demeure de sévir contre lui, s'il ne veut être regardé comme son complice. Or cet évêque est le docteur King, évêque de Lincoln, et le docteur King est d'un ritualisme bien plus avancé et bien plus accentué encore que celui du révérend Green-Armytage.

Que fera Sir William Harcourt ? Que fera le parlement ? Il fera certainement quelque chose. Les uns l'espèrent, les autres le craignent, tous le prévoient. « L'existence de l'agitation présente, dit le *Churchman* dans son premier numéro de cette année, fournit de fortes raisons d'espérer que la session de 1899 sera signalée par une législation ecclésiastique de quelque espèce [1]. »

Dans les deux premiers numéros de cette année du *Church Times*, organe du ritualisme, le premier de ses articles de fond roule sur cette grave et inquiétante perspective. Son numéro du 6 janvier contient un article intitulé : *Le fardeau de 1899*.

« La fin d'une année et le commencement d'une autre nous fournit une excellente occasion d'examiner ce que tiennent en réserve pour nous les douze mois qui vont suivre, autant que l'œil humain peut prévoir l'avenir. De plus le moment présent forme une courte pause entre deux périodes d'activité. L'année qui vient de se terminer a été pleine de tempêtes pour l'Eglise, et comme le premier chapitre de l'agitation protestante [1]. Le premier chapitre a commencé et fini avec cette année. Il n'y a qu'un mot pour exprimer ses procédés : la clabauderie. La clabauderie a été reconnue par ses partisans comme un instrument d'une utilité douteuse. Il est probable que nous n'aurons plus en 1899 de scènes produites par cette méthode de guerre barbare, mais celui-là serait téméraire qui oserait en conclure que nous n'aurons pas de tracasseries d'un autre genre. »

Après avoir dit que la nouvelle tactique des membres de la Basse Eglise, des *protestants*, comme il les appelle, sera d'essayer d'avoir raison des ritualistes en recourant au parlement et aux évêques, le vaillant organe des ritualistes déclare qu'il n'obéirait ni au parlement, ni aux évêques, s'ils leur commandent quelque chose qui soit contraire aux enseignements de l'Eglise. « Il convient de faire savoir nettement au monde entier que, tout en ayant un grand respect pour nos évêques, notre amour pour l'Eglise, sa doctrine et sa discipline est bien plus profond encore, et que nous n'hésiterons pas à défendre l'Eglise, s'il le faut, contre les évêques eux-mêmes. »

Oui, mais le parlement, mais Sir William Harcourt ?

« Sir William Harcourt est une force avec laquelle il faut compter... Il est probable qu'il n'utilisera pas le mécontentement des protestants pour provoquer le *Désétablissement*. [2] Il est trop rusé pour ne pas voir qu'avec le Désétablissement l'Eglise serait forte, et libre d'user de sa force sans craindre les critiques du *Times*. De plus il a déjà exprimé son opinion que le légataire universel de l'Eglise établie ce serait l'Eglise de Rome. D'un autre côté, la majorité du parti libéral serait plus disposée à demander le *Désétablissement*. »

L'opinion du *Church Times* est qu'on ne peut prévoir ce qui sortira des débats parlementaires et qu'on peut s'attendre à tout.

Tandis que le *Church Times*, organe de la Haute Eglise, ne croit pas devoir dissimuler son effroi, l'*English Churchman*, organe de la Basse Eglise, se montre rempli d'espérance. « La nouvelle année, dit-il dans le premier article de fond de son premier numéro de 1899, la nouvelle année s'ouvre avec d'encourageantes promesses pour les intérêts de notre protestantisme national. Un réveil remarquable éclate de toute part... En ce qui regarde la prochaine session du Parlement, il y a tout lieu d'espérer que la licence du clergé ritualiste, et la négligence des évêques à la réprimer, y occuperont une place importante. »

Afin d'influencer le Parlement, le 31 janvier, la veille de la réunion des deux Chambres, un *meeting* monstre et sans exemple, composé de quarante associations protestantes disséminées

[1] The Churchman, jan. 1899 : *Ecclesiastical legislation* in 1899, p. 177.

[1] Pour les ritualistes, les membres de la Basse Eglise sont des protestants tandis qu'eux sont des catholiques.

[2] Le *Désétablissement* serait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Eglise cesserait d'être rétribuée par l'Etat, et l'Etat n'aurait plus aucun pouvoir sur elle.

sur la surface du territoire de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, sera tenu dans *Albert Hall* à Londres, sous la présidence de Lord Kinnaird.

L'effervescence des esprits va sans cesse croissant. Les dénonciations des cérémonies et des offices ritualistes se multiplient auprès des évêques, et l'*English Churchman* déclare nettement que, si les évêques persistent à refuser de poursuivre les coupables, il faut « punir les évêques, *punish the Bishops* [1]. » Et, ce qui est particulièrement grave, il prête ce mot et cette menace à Lord Salisbury.

Pendant que la *Haute Eglise* et la *Basse Eglise* sont ainsi aux prises, l'*Eglise Large* travaille de tout son pouvoir et redouble d'efforts pour les supplanter l'une et l'autre. Or l'Eglise large, c'est le rationalisme, non le rationalisme pur et simple, le rationalisme avéré tel qu'il existe en France, mais le rationalisme avec des airs religieux et paré de certains oripeaux du christianisme. Au dernier congrès annuel de l'Eglise anglicane tenu à la fin de septembre dernier à Bradford, le parti de l'Eglise large a été brillamment représenté et défendu, et il est certain qu'il gagne chaque jour du terrain. Un de ses apôtres les plus ardents et les plus influents est le chanoine Eyton, un des prédicateurs les plus populaires qu'ait aujourd'hui l'Eglise anglicane. Le chanoine Eyton ne se borne pas à prêcher : il écrit dans les revues. Il publiait dans le numéro du 29 novembre dernier de *Westminster Gazette* un article intitulé : *Points sur lesquels doit porter la réponse de l'Eglise.*

Parmi ces points, celui sur lequel le chanoine anglican insiste le plus c'est la suppression de la récitation du symbole de saint Athanase, au moins de la récitation obligatoire. Il trouve que jusqu'ici on a eu beaucoup trop « le culte des phrases sonores. »

« De pareilles phrases (celles que contient le symbole de saint Athanase) sont très satisfaisantes pour un homme qui ne s'inquiète pas de se demander ce qu'elles signifient... Mais nous autres nous sommes choqués par les efforts tentés par un âge qui voulait toujours définir pour obscurcir la vérité éternelle en l'enveloppant dans le langage de la philosophie propre à une époque. »

Le pieux chanoine ne veut pas qu'on continue à réciter des formules où il est dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu et trois personnes en Dieu, et surtout qu'on ajoute que celui qui ne le croira pas périra éternellement et qu'il ne peut être sauvé. Ce sont là, d'après lui, des termes qui rappellent les affreux temps de l'Inquisition, et il est impossible d'admettre qu'ils représentent l'esprit du christianisme. Le grand principe de l'Eglise Large est que le salut ne dépend nullement de ce que l'on croit, mais uniquement de ce que l'on fait. Par conséquent la Haute Eglise et la Basse Eglise ont bien tort de se faire la guerre.

[1] *The English Churchman,* Jan. 5, p. 3.

Ce n'est pas une voix isolée qu'on entend dans ces paroles du chanoine Eyton. Comme le fait remarquer le Père Tyrrell, dans un article du dernier numéro du *Month,* le chanoine Eyton ne forme pas l'opinion publique, il est formé par elle, il se laisse conduire par elle, il lui prête sa voix, et c'est de là que lui vient sa popularité. « C'est parce qu'il est un prédicateur populaire en ce sens, que les assertions du chanoine Eyton, surtout quand elles sont exprimées dans les feuilles publiques, peuvent être considérées comme prêtant une voix à la pensée de ces grands auditoires composés d'ecclésiastiques anglicans qui accourent de toute part pour l'entendre, attirés qu'ils sont par son incontestable éloquence et sa haute intelligence [1]. »

A l'heure même, à l'heure précise où ces choses se passent en Angleterre, guidé par les lumières de l'Esprit-Saint non moins que par son ardente charité et la pénétration de son génie, le chef de l'Eglise catholique fait des préparatifs pour recueillir la moisson qui blanchit, non des préparatifs quelconques, mais des préparatifs magnifiques et grandioses qui feront l'admiration de la postérité.

Dans les premiers jours de cette année 1899, une grande nouvelle était apportée en Angleterre, qui faisait tressaillir de reconnaissance et de joie tous les cœurs catholiques. Le *Tablet* a le premier publié cette nouvelle et s'est fait l'écho de cette reconnaissance et de cette joie dans un article intitulé : *Le dernier don du pape Léon XIII à l'Angleterre,* qui mérite d'être rapporté en entier.

« A coup sûr aucun pape, depuis Grégoire XIII, n'a donné à l'Angleterre autant de marques de faveur et d'affection que le pape actuel. Son dernier don est d'une générosité princière et en parfaite harmonie avec cet amour paternel et cette incessante sollicitude pour le bien spirituel du peuple anglais qui forment un des traits caractéristiques de son règne. Le Saint Père a tiré du trésor pontifical une somme de 400.000 fr. qu'il a attribuée comme une dotation perpétuelle du collège qu'il a fondé à Rome pour y recevoir les ecclésiastiques anglicans convertis qui désirent se préparer à la prêtrise. Cet argent a été envoyé en Angleterre et se trouve ainsi à l'abri des dangers que pourraient lui faire courir la rapacité et l'instabilité d'un gouvernement italien. Il sera confié à l'archevêque de Westminster, qui l'emploiera en faveur du nouveau collège si heureusement appelé le collège de Saint-Bède.

« De plus nous sommes en mesure d'affirmer que la somme entière recevra l'emploi auquel elle a été destinée, c'est-à-dire à mettre les étudiants du collège Saint-Bède en état de poursuivre leurs études sans avoir rien à dépenser.

« Léon XIII ne s'est pas borné à ce don de 400.000 francs : il a préparé à ses frais un logement

[1] *The Month,* Jan., p. 1.

convenable. Ceux qui connaissent le collège anglais à Rome se rappelleront l'aile du bâtiment formant autrefois ce qu'on appelait *Collegio Pio*. Cette aile a été entièrement refaite et adaptée à l'usage des étudiants du collège Saint-Bède, qui occuperont aussi le nouvel étage que le Pape a fait ajouter au centre de la construction principale. En ce moment on ne peut guère loger qu'une douzaine d'étudiants : ce qui est tout à fait insuffisant. Mais quand tous les changements seront terminés, il y aura de la place pour trente.

« Un coup d'œil sur les « Constitutions » que nous publions ailleurs montrera à quelles fins le collège Saint-Bède est destiné, et la vie que les étudiants y mèneront. On y admet deux sortes d'étudiants : d'abord les ecclésiastiques anglicans convertis qui désirent devenir prêtres et travailler à gagner des âmes en Angleterre, et ensuite ceux qui étant déjà prêtres désirent compléter leurs études dans la Ville éternelle.

« Cet acte gracieux et généreux de Léon XIII n'est qu'une preuve de plus de la sollicitude infatigable avec laquelle il veille sur ce peuple. Nous n'avons pas besoin de rappeler les divers actes par lesquels le Saint Père a fait connaître au monde entier combien il a à cœur la conversion de l'Angleterre. C'est à la demande directe du pape que notre pays a été de nouveau consacré à notre bienheureuse Dame et à saint Pierre : c'est un souvenir qui est encore dans tous les esprits. Les échos de cette lettre *Ad Anglos* montrant que l'espérance de la conversion de l'Angleterre repose sur la prière, retentissent encore. Vint ensuite l'encyclique *Satis cognitum* où l'unité de l'Eglise est traitée d'une manière magistrale, et où est si bien montrée la nécessité d'être en communion avec Rome ; puis la longue enquête sur la validité des Ordres anglicans. Le résultat de ces patientes recherches communiqué au monde par la Bulle *Apostolicæ curæ* fut de déclarer à la chrétienté que les ecclésiastiques de l'Eglise anglicane n'ont, en fait de sacrements, que le pouvoir d'en administrer un seul : le baptême. Cette déclaration solennelle que les ministres anglicans sont de simples laïques, très mal accueillie par un certain nombre, n'en a pas moins dissipé tout un monde d'illusions et mis les catholiques en mesure de penser et d'agir avec simplicité et rectitude sur un point qui jusque-là était demeuré jusqu'à un certain degré enveloppé dans une atmosphère d'incertitude théologique.

« Enfin, il y a un an et demi, le Pape a par un bref spécial établi l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion pour tourner du côté de l'Angleterre les prières du monde entier. En choisissant l'église de Saint-Sulpice pour siège de la nouvelle archiconfrérie, le Saint-Père n'a pas seulement voulu reconnaître l'amour pour l'Angleterre qui distinguait le Fondateur de la Congrégation de Saint-Sulpice, mais il a voulu rappeler en quelque sorte aux catholiques anglais la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers l'Eglise de France. Y eut-il jamais dans aucun pays une invasion plus providentielle que celle qui eut lieu dans les dernières années du siècle passé, quand dix mille prêtres Français débarquèrent en Angleterre ? C'était l'époque où les préjugés anticatholiques battaient leur plein, où les lois pénales étaient encore en vigueur, et où ce qui restait de catholicisme en Angleterre était sur le point de succomber. Les exilés, parmi lesquels trente ou quarante évêques, reçurent un accueil hospitalier, et l'hostilité protestante qui avait résisté à tous les arguments et que la constance de nos martyrs avait été impuissante à apaiser, s'adoucit insensiblement en présence de la conduite irréprochable du clergé émigré. Leur piété, leur courage et leurs bonnes œuvres furent des témoins irrésistibles en faveur du catholicisme. Les anglicans commencèrent enfin à soupçonner que la religion qu'ils avaient si longtemps proscrite, ne pouvait pas être entièrement mauvaise puisqu'elle produisait de tels fruits. On vit alors un spectacle étrange : le Parlement votant de fortes sommes pour venir en aide à ces ministres d'une religion qu'il interdisait, et des archevêques protestants inscrivant leurs noms en tête d'une liste de souscription qui s'éleva à plus de cent mille francs. La présence de ces 10.000 prêtres fut un arome pour cette terre. Elle fournit l'occasion d'exercer une charité sans exemple qui, sans aucun doute, fut une bénédiction pour ceux qui l'exercèrent autant que pour ceux qui la reçurent. Elle finit par produire dans le sentiment national une réaction qui prépara les voies à l'émancipation des catholiques. Le pape Léon XIII se rappelait cet épisode de notre histoire en associant si intimement la France à cette œuvre de prière internationale pour la conversion de l'Angleterre.

« Quant au bien qui résultera du dernier bienfait du Pape envers l'Angleterre, à savoir l'établissement à Rome du collège Saint-Bède, nous ne pouvons encore en parler que dans des termes qui expriment l'espérance. La dotation dont ce collège est pourvu vient particulièrement à point pour aider ceux qui, en grand nombre, en quittant leur position dans le clergé anglican, ont fait des sacrifices pécuniaires considérables. Le nouveau collège permettra à ceux de ces convertis qui désirent se faire ordonner prêtres, de passer quelque temps près des tombeaux des apôtres, et de puiser, au cœur de la Ville éternelle, le véritable esprit du catholicisme à sa source même. On aurait pu, dans bien des cas, trouver ailleurs l'argent nécessaire pour procurer à ces convertis le même privilège ; mais la pensée que ces facilités pour la prière et l'étude à Rome leur viennent directement de l'action du Pape et sont dues à son inaltérable amour pour leur pays natal, ne peut manquer d'être un stimulant pour les étudiants.

« Pour des hommes qui ont été élevés dans l'anglicanisme, un séjour à Rome est un avantage inestimable. Assurément aucunes facilités pour

se livrer à l'étude en leur particulier ne sauraient être comparées à l'avantage que leur offrent les études réglées et accompagnées de discipline qu'ils feront dans un collège placé sous la direction immédiate du Saint-Siège. Par conséquent, en témoignant notre reconnaissance au Souverain Pontife pour sa bonté et sa générosité, nous pouvons dire à coup sûr que cet établissement du collège de Saint-Bède fera faire un nouveau pas à cette œuvre de la conversion de l'Angleterre qui, grâce aux prières des catholiques du monde entier, ne cesse d'avancer. »

Voici maintenant la traduction de la *Constitution papale* dont il est question dans l'article qu'on vient de lire :

LÉON XIII, PAPE

Motu proprio

Une très large part de notre affection s'est portée sur le peuple anglais distingué par la gloire de ses ancêtres et ses excellentes qualités. Nous avons considéré comme étant de Notre devoir de consacrer la plus grande partie de Nos efforts à l'engager à revenir à cette Mère aimante de qui il apprit ses premières leçons de religion et qu'il glorifia pendant tant de siècles par la renommée de ses vertus et de sa sainteté. Nos efforts n'ont pas été entièrement vains. Un grand nombre, Nous nous réjouissons de le proclamer, se sont hâtés de se jeter dans les bras que leur tendait leur Mère. Parmi eux, il est juste de mentionner d'une manière spéciale ceux dont la bonne volonté et la fidélité à revenir à la foi sont d'autant plus admirables qu'ayant joui de l'estime publique comme ministres de la religion, ils n'ont point hésité à renoncer à leurs avantages temporels en embrassant la foi catholique. Et comme un grand nombre d'entre eux désirent recevoir la prêtrise afin de travailler à la conversion de leurs compatriotes, Nous nous sentons pressé par un mouvement de charité à établir pour eux, à Rome même, un collège où, sans avoir aucune dépense à faire, ils puissent trouver la facilité de poursuivre leurs études ecclésiastiques et d'acquérir les vertus nécessaires à l'état sacerdotal. Nous avons décidé de donner à se collège le nom du vénérable Bède, afin que les étudiants puissent avoir devant les yeux, comme un patron et un modèle, cette grande lumière de l'Angleterre et de l'Eglise entière. Dans les présentes lettres publiées *proprio motu* par Notre autorité Apostolique, Nous promulguons et sanctionnons la constitution et les règles du dit collège.

CONSTITUTION DU COLLÈGE SAINT-BÈDE

1° Le collège auquel nous avons décidé de donner le nom de Saint-Bède a pour objet d'élever et de former pour la prêtrise les convertis anglais désireux de se dévouer à la conversion de leurs compatriotes. Les prêtres anglais désireux de poursuivre leurs études à Rome pourront aussi y être admis.

2° Au collège Saint-Bède sera attribuée une partie des bâtiments qui forment à Rome le collège Saint-Thomas. Néanmoins, chacun des deux collèges demeurera séparé de l'autre, avec une règle, une discipline, et des revenus distincts.

3° L'église et le réfectoire seront en commun. Les étudiants du collège Saint-Bède auront aussi l'usage de la bibliothèque de la même manière que les étudiants du collège anglais.

4° Il n'y aura qu'un seul supérieur pour les deux collèges ; mais le recteur du collège anglais pourra présenter pour être vice-recteur du collège Saint-Bède un candidat que les évêques anglais seront libres d'agréer ou d'écarter. Leur avis exprimé, la nomination dépendra entièrement du Pape.

5° L'office du vice-recteur du collège Saint-Bède sera de veiller à la discipline de la maison ; d'accorder des dispenses de la Règle commune, quand il le jugera à propos ; et, en général, de porter des règlements pour le bien des étudiants. Les questions d'une plus grande importance, telles que le contrôle des finances et l'admission des étudiants, seront décidées par le recteur. Le vice-recteur d'un collège n'aura aucune juridiction sur l'autre.

6° Un maître sera attaché au collège avec la charge de suivre le travail qui sera fait en fréquentant les cours publics.

7° Outre les convertis, on pourra admettre d'autres étudiants d'un âge mûr, à la condition qu'ils soient déjà prêtres, ou du moins qu'ils aient plus de 24 ans. Personne ne pourra passer du collège anglais au collège Saint-Bède avant d'avoir terminé son cours de théologie et sans y passer une année entière.

8° Le privilège dont jouissent les étudiants du collège anglais d'être ordonnés *extra tempora* et sans observer la loi des *Interstices*, et d'obtenir des Lettres dimissoriales du cardinal Protecteur, est également accordé aux étudiants du collège Saint-Bède. A la fin de leurs études, ces étudiants recevront également les pouvoirs que la Propagande a l'habitude d'accorder aux étudiants du collège anglais.

9° Les deux collèges auront le même cardinal Protecteur.

10° Il a été pourvu aux dépenses par une allocation de 400,000 livres italiennes, somme considérable que nous avons déjà soldée en la prenant dans notre trésor. L'administration de ce fonds sera confiée à l'archevêque de Westminster.

11° Les appointements annuels du Vice-Recteur et du Maître chargé de surveiller le travail des cours, seront de 1200 livres italiennes pour chacun.

12° Le Recteur du collège Saint-Bède veillera à l'emploi de ses revenus. Il ne lui sera pas permis de les consacrer à d'autres usages que ceux du collège. Il présentera chaque année un rendement de comptes au cardinal Protecteur.

13° Ceux qui auront été élevés aux frais du col-

lège rentreront dans leurs diocèses respectifs selon la disposition du droit canonique. S'il se présente une cause raisonnable de s'écarter de cette règle, ils feront connaître au cardinal Protecteur le diocèse auxquels ils préfèrent s'attacher. Le cardinal décidera la question de concert avec les évêques anglais, qui exprimeront leurs avis sur ce point dans leur réunion annuelle.

RÈGLES DU COLLÈGE SAINT-BÈDE

Vu l'âge des étudiants du collège et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, des règles minutieuses et une surveillance continuelle ne semblent pas nécessaires. On peut compter sur le bon sens des étudiants eux-mêmes pour observer les règles qui leur sont prescrites. Indépendamment de ce qui est consigné dans ce code de règles, chaque étudiant recevra des supérieurs une direction en rapport avec les circonstances qui peuvent se présenter. Les supérieurs, de leur côté, remarqueront et corrigeront avec bonté tout ce qui, dans chaque individu, leur paraîtra en désaccord avec l'esprit apostolique.

§ I. Discipline générale

1° Pour leur lever, leurs exercices religieux et leurs repas, les étudiants suivront l'horaire usité dans le collège anglais.

2° Ils auront leur chapelle particulière pour la messe de chaque jour et les dévotions qui leur sont prescrites. Quant aux exercices publics, les étudiants y assistent avec le personnel du collège anglais. Aucun étudiant ne peut entrer dans l'autre collège sans la permission du recteur à chaque fois.

3° Personne ne s'absentera des exercices de la communauté sans la permission des supérieurs. Tous prendront part à la récréation commune après le dîner et le souper.

4° Quoique les étudiants puissent sortir du collège sans permission pendant les temps qui doivent régulièrement être consacrés à l'étude, ces sorties ne devront être ni tellement fréquentes, ni tellement longues, qu'elles puissent nuire sérieusement aux études.

5° Personne ne pourra être hors de la maison plus tard qu'une heure après l'*Ave*.

6° Tous devront observer le silence et demeurer dans leurs chambres respectives après la prière du soir.

7° Les étudiants pourront dîner hors du collège une fois en passant, avec la permission du vice-recteur ; mais pour dîner le soir hors du collège, ils devront avoir la permission du recteur.

8° Pendant le carnaval, à Pâques, et aux vacances de la Pentecôte, les étudiants pourront quitter Rome avec la permission des supérieurs, mais à la condition d'être de retour pour la réouverture des cours. Les raisons de s'absenter doivent être communiquées au supérieur et être approuvées de lui.

9° Les vacances du milieu de l'été peuvent être passées hors du collège, mais aux frais de l'étudiant lui-même.

10° Ceux qui sont prêtres peuvent dire la messe en ville, s'ils le désirent ; ils doivent cependant prendre garde que cela ne nuise pas à leurs études ou à leur assistance aux offices de la chapelle du collège, aux jours de grandes fêtes.

11° Les étudiants du collège Saint-Bède se réuniront à ceux du collège anglais pour suivre les exercices de la retraite annuelle de huit jours, et assisteront aux conférences prescrites dans le cours de l'année.

12° Chacun est libre de choisir son confesseur.

§ II. Les études

13° Personne ne doit arrêter de lui-même, à l'insu des supérieurs, l'ordre de ses études.

14° Les étudiants suivront les cours de l'Université Grégorienne. Cependant il pourra, si des raisons spéciales se présentent, leur être permis de suivre d'autres cours approuvés à Rome. Ceux qui ne pourront suivre les cours publics, devront avoir des maîtres particuliers dans l'intérieur du collège, avec l'agrément des supérieurs.

15° Personne ne peut s'absenter, sans la permission du recteur, des répétitions des cours publics qui seront faites au collège.

16° Ceux qui n'aspirent pas à prendre leurs grades devront subir un examen sur leurs études à la fin de l'année, les théologiens sur la théologie dogmatique et morale, les autres suivant ce qui sera réglé par les supérieurs.

17° Les étudiants qui se préparent au saint ministère s'exerceront avec soin dans l'art de prêcher et de faire des instructions catéchistiques.

18° Excepté pour des raisons de santé, personne ne quittera le collège pour les vacances du milieu de l'été avant d'avoir passé son examen, ou avant la fin des cours de l'Université Grégorienne.

§ III. La pension des étudiants

19° A l'exception de ceux qui seront admis gratuitement au collège, les étudiants paieront une pension annuelle de douze cent cinquante francs pour la table, le logement, l'éclairage, le blanchissage et le feu dans une salle commune. Aucune réduction ne sera faite, à moins d'un mois d'absence. Les vêtements, les livres, les honoraires du médecin et les remèdes sont à la charge des étudiants.

§ IV. Nourriture

20° La nourriture sera la même que dans le collège anglais. Tous dîneront et souperont dans le réfectoire commun.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 29e jour de décembre 1898, la 21e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, pape.

Un tel acte est la plus éloquente des exhortations à prier pour la conversion de l'Angleterre. Cette

conversion en effet ne peut être obtenue que par la prière. Sans la prière tous les préparatifs seront vains. La moisson est mûre : encore faut-il que les prières des catholiques aident le Père de famille à la recueillir.

Cette coopération de la prière, Léon XIII la demande avec les plus vives instances dans le Bref du 22 août 1897 par lequel il établissait une grande association de prières pour la conversion de l'Angleterre sous la forme d'une archiconfrérie ayant son centre dans la maison de Saint-Sulpice à Paris. « Il est d'un extrême intérêt pour Nous, dit le Saint-Père dans le Bref, il est d'un extrême intérêt pour Nous (et la chose, d'ailleurs, le demande elle-même) que cette pieuse association se propage au loin et en tous sens ; et c'est le motif pour lequel Nous exhortons vivement tous les catholiques qui, non seulement en France, mais dans l'univers entier, ont à cœur les intérêts de la religion, à lui donner leurs noms. »

Il est d'un extrême intérêt pour Léon XIII, on le voit par ses actes encore mieux que par ses paroles, que l'archiconfrérie établie à Saint-Sulpice ait des ramifications, sinon dans toutes les paroisses, du moins dans tous les diocèses de France ; car c'est surtout à la France qu'il s'adresse, c'est surtout sur les prières de la France qu'il compte.

Il est d'un extrême intérêt pour le zélé Pontife que sa voix soit entendue d'un bout de la France à l'autre, et que pour cela son Bref soit publié par tous les évêques de France dans leurs diocèses respectifs.

« Le Bref pontifical du 22 août 1897, dit le cardinal Perraud dans le premier article du dispositif de la belle *Lettre pastorale* en date du 5 novembre 1897 par laquelle il établit dans le diocèse d'Autun l'association de prières si instamment demandée par Léon XIII, le Bref pontifical du 22 août 1897, établissant sous le vocable de Notre-Dame de Compassion une archiconfrérie et association de prières et de bonnes œuvres pour hâter « le « retour de la Grande-Bretagne à la foi catho- « lique » est et demeure publié dans notre diocèse. »

Le désir de Léon XIII est évidemment que ce Bref soit publié dans tous les diocèses de France, et qu'une association de prières pour la conversion de l'Angleterre soit établie partout où elle est possible ; et elle est possible partout où il se rencontre, pour employer les expressions mêmes de Léon XIII, « des catholiques qui ont à cœur les intérêts de la religion, » et non pas seulement leurs propres intérêts à eux, et ceux de leurs diocèses ou de leurs paroisses.

Il ne s'agit pas des intérêts de l'Angleterre dans le sens où ils peuvent être opposés aux nôtres. Il ne s'agit que de ses intérêts spirituels en tant qu'ils sont unis aux intérêts de Dieu et de son Eglise. Il ne s'agit que des intérêts de la religion à leur point de vue le plus large et tels qu'ils se présentent à une âme vraiment catholique. C'est à poursuivre ces intérêts par une vaste association de prières qu'est consacrée l'œuvre admirable dont le centre a été placé par Léon XIII à Saint-Sulpice.

Malheureusement, tandis que la portée de cette œuvre échappe par sa grandeur même à certains esprits, des préoccupations nées à la vue des défauts et des torts de la nation qu'elle a pour but de ramener à l'Eglise empêchent un grand nombre d'autres d'en saisir le sens, le but et le caractère.

C'est une œuvre qui a besoin, non seulement d'être proposée, mais encore d'être expliquée et presque d'être justifiée. Cette œuvre ne réussira que lorsqu'elle sera prêchée. Elle n'atteindra son but que lorsque, par des prédications organisées et multipliées, elle sera devenue une véritable croisade. Cette croisade de prédication n'est pas seulement nécessaire pour faire retentir l'appel de Léon XIII aux quatre coins de la France, pour secouer la négligence et la torpeur et entretenir le feu sacré du zèle et de la prière ; elle l'est bien davantage encore pour dissiper des malentendus et rallier les esprits et les cœurs à une cause magnifique mais, pour beaucoup de Français, un peu difficile à comprendre.

Cette nécessité de la prédication avait été parfaitement comprise par le Père Ignace Spencer. Dans sa conviction intime, qu'il a fortement exprimée, la prédication faisait partie essentielle de l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. Dans la lettre circulaire qu'il adressait le 8 mars 1856 à tous les évêques de France, il disait :

« Comme rien de grand et de sérieux ne peut s'accomplir sans une organisation, j'ose supplier Votre Grandeur que, selon le plan que Sa Sainteté a déjà approuvé pour Rome, elle daigne désigner dans son diocèse un prêtre pour recueillir les noms des fidèles qui voudraient entrer dans l'Association et veiller sur son progrès, et surtout qu'elle veuille bien ordonner que les prédicateurs, à des temps convenables, et des prêtres spécialement choisis excitent les chrétiens à la grande œuvre en leur expliquant son importance, tant pour le bien des peuples catholiques qui y entreront, que pour celui des nations qui en sont l'objet immédiat. »

Le Père Ignace Spencer ne comprenait pas que cette œuvre pût être établie et qu'elle pût durer sans être prêchée. Si, malgré les très vives instances du Saint-Père pour qu'elle soit instituée partout, elle est encore inconnue dans un si grand nombre, non seulement de paroisses, mais de diocèses de France, n'est-ce pas parce qu'elle n'a pas été prêchée ?

Espérons que « des prêtres spécialement choisis » seront investis plus tard de la mission de faire répéter par tous les échos de la France catholique la grande voix de Léon XIII, et qu'à ce porte-voix de la prédication viendra s'ajouter, en temps opportun, celui de la presse, devenue aujourd'hui l'auxiliaire presque indispensable de

toutes les œuvres de quelque importance et de quelque étendue. L'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, l'archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance à Saint-Brieuc, l'archiconfrérie de Notre-Dame toute miséricordieuse à Pellevoisin, etc., etc., ont leur petit bulletin périodique, leur petite revue, leur organe spécial. L'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion instituée par Sa Sainteté le pape Léon XIII ne peut manquer, quand le temps en sera venu, d'avoir le sien. Outre que cet organe lui est plus nécessaire qu'aux autres archiconfréries, il pourra facilement, même réduit à des proportions modestes, tenir les catholiques de France qui ont à cœur les intérêts de la religion au courant du mouvement religieux en Angleterre et des conversions qui s'y opèrent, et devenir ainsi un bulletin à la fois plein d'intérêt et plein d'édification.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il y a des confesseurs qui donnent toujours des pénitences légères, lors même que le pénitent a des fautes graves.

Quelles sont les raisons de cette conduite ?

R. — La pénitence sacramentelle doit être proportionnée à la qualité des péchés et aux facultés ou aux dispositions du pénitent. Elle doit être proportionnée *à la qualité des péchés :* elle doit régulièrement être grave pour des péchés mortels, et légère pour des péchés véniels. Elle doit être aussi proportionnée *aux facultés ou aux dispositions* du pénitent.

Pour l'application de ces principes, le confesseur se rappellera que la fin principale du sacrement de pénitence est l'amendement et le salut éternel du pénitent, et que le tribunal sacré est un tribunal de miséricorde. Il doit donc, tout bien pesé, imposer les pénitences qu'il jugera, dans sa prudence, les plus utiles au salut de chaque pénitent. De là plusieurs motifs qui l'autorisent à diminuer la pénitence.

Ces causes peuvent se ramener à trois catégories. A la *première* appartiennent celles qui autorisent le confesseur à donner l'absolution sans imposer de pénitence aucune. 1° Le danger de mort imminente : cependant saint Alphonse conseille de prescrire au pénitent, qui le peut sans trop de difficulté, une œuvre très légère, comme l'invocation du saint nom de Jésus, ou autre chose analogue. 2° S'il s'agit d'un scrupuleux qui revient plusieurs fois, à de très courts intervalles, accuser un péché oublié : on peut l'absoudre, s'il y a quelque motif raisonnable de le faire, sans lui imposer une nouvelle pénitence à chaque absolution. Que le confesseur se contente de lui prescrire de nouveau la pénitence qu'il lui a enjointe précédemment ; ou plutôt qu'il commue cette pénitence antérieure de telle sorte qu'elle serve de satisfaction sacramentelle pour *tous* les péchés confessés.

Une *deuxième* catégorie comprend les causes qui permettent au confesseur d'imposer pour des fautes mortelles une pénitence absolument légère. 1° Une maladie très grave. 2° Une contrition très vive et vraiment extraordinaire. Il est certain, en effet, que plus la contrition est grande, et plus étendue est la remise de la peine temporelle ; par conséquent on peut dans ce cas diminuer la pénitence sacramentelle, dont une des fins principales est la remise de la peine temporelle. Mais cette circonstance se rencontre bien rarement ; et le pénitent ainsi disposé acceptera de bon cœur une pénitence plus grave. 3° Une grande faiblesse spirituelle. Voici un pénitent qui a bien la contrition suffisante pour recevoir l'absolution, mais qui n'a pas encore assez de force pour faire ce que réclame la justice divine. Si vous lui imposez une pénitence grave et proportionnée à ses fautes, il ne l'acceptera qu'avec beaucoup de peine, il tombera peut-être dans le découragement. Saint Alphonse conseille un autre moyen tout à fait pratique : c'est d'ajouter à l'œuvre légère enjointe, œuvre qui n'était nullement obligatoire, d'autres œuvres que le pénitent est obligé d'autre part d'accomplir, comme l'assistance à la messe le dimanche, le maigre du vendredi, etc.

Enfin il y a une *troisième* catégorie de causes qui autorisent le confesseur à imposer une pénitence grave en elle-même, mais cependant non proportionnée à la grièveté et au nombre des péchés. 1° Une grande contrition, mais qui n'a rien d'extraordinaire. 2° Le gain d'un jubilé ou d'une indulgence plénière. 3° La crainte que le pénitent, à cause de son peu de foi, de piété, n'omette ensuite la pénitence juste qu'il avait acceptée tout d'abord. 4° L'espoir fondé d'attirer, par des pénitences mitigées, à une réception plus fréquente des sacrements. 5° La résolution du confesseur de satisfaire pour son pénitent.

De plus, dans tous ces cas où la prudence demande que la pénitence sacramentelle soit plus ou moins diminuée, le confesseur fera bien de proposer à son pénitent, sous forme de conseil et comme moyen de suppléer à l'insuffisance de la satisfaction imposée, certaines œuvres ou pratiques faciles et propres à faire naître et à entretenir l'esprit de pénitence.

Telle est la doctrine commune des théologiens sur la question proposée : par où l'on voit ce qu'il faut penser de la pratique des confesseurs qui imposent *toujours* des pénitences légères, même quand le pénitent accuse des fautes graves.

Q. — Généralement en France il est permis d'assaisonner au gras tous les jours de l'année, excepté le vendredi saint. Mais dans la pratique, les fidèles